

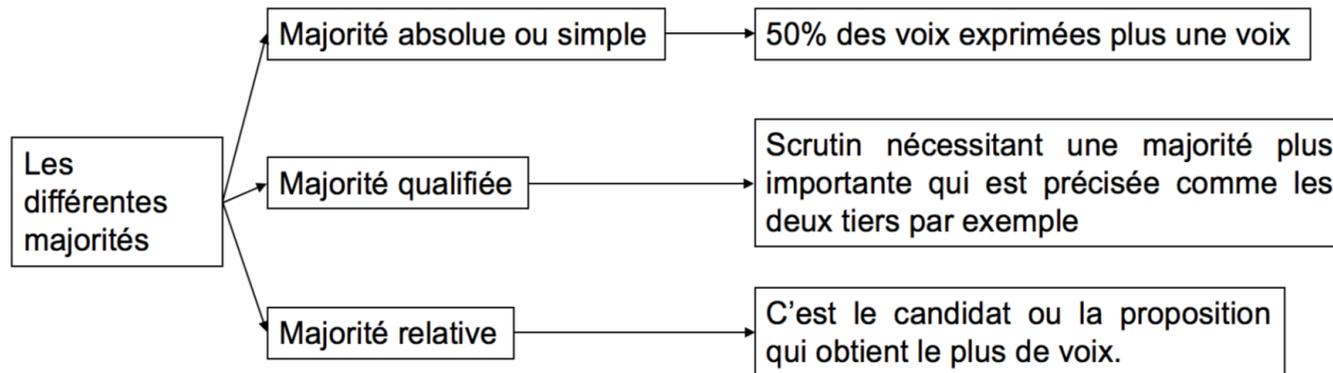
Chapitre : **EMC 3 – Appartenir et s'engager dans la vie démocratique française**

Mots de vocabulaire à maîtriser : Abstention, Référendum, Démocratie participative, Association, Syndicat, Militant, Adhérant, Sympathisant, Dissuasion.

Résumé de la 1 ^{ère} partie	Résumé de la 2 ^e partie	Résumé de la 3 ^e partie
<p>Il existe trois types de scrutin :</p> <ul style="list-style-type: none">- Majoritaire : celui qui gagne est celui qui a obtenu le plus de voix.- Proportionnel : le nombre de siège est attribué en fonction du nombre de voix.- Mixte : c'est un mélange entre les scrutins majoritaires et proportionnels. <p><u>Voir le schéma sur les différents scrutins</u></p> <p>Démocratie représentative = lors d'une élection, les citoyens choisissent des représentants élus qui votent les lois et les font appliquer pour une durée déterminée.</p> <p>Abstention = fait de ne pas se rendre aux urnes lors des élections. C'est une menace pour la démocratie. Cela questionne la légitimité d'une personne qui serait élue avec un nombre faible de voix. Il y a aujourd'hui une forme de désamour, de méfiance vis-à-vis du politique. Lors des dernières élections présidentielles, l'abstention était de 25 % en France, aux élections européennes elle était de 56%.</p> <p>Quelles solutions pour établir un lien plus direct entre les Français et l'État ?</p> <ul style="list-style-type: none">- Le référendum = moyen pour l'exécutif de consulter directement les électeurs dans le but de faire adopter un projet de loi, pour ratifier un traité international ou pour modifier la constitution.- Démocratie participative = implication directe des citoyens dans la prise de décision notamment à l'échelle locale avec les conseils de quartier ou les budgets participatifs (dans certaines communes, des financements existent pour mettre en œuvre les projets des citoyens comme des jardins partagés, des city-parcs...).	<p>L'engagement des citoyens dans la société est possible soit individuellement, soit collectivement. Trois « secteurs » peuvent être investis par les citoyens :</p> <ul style="list-style-type: none">- La vie associative : la loi de 1901 autorise les associations et leur permet d'accueillir des bénévoles comme de récolter de l'argent pour mener à bien leurs actions.- La vie politique : devenir adhérent ou militant dans un parti politique permet de faire connaître ses convictions politiques mais le simple vote lors des élections est aussi un moyen de s'investir dans la vie politique de son pays.- Enfin l'engagement dans la vie syndicale : Les syndicats existent depuis 1884. Leur mission est de défendre les intérêts des travailleurs, les salaires et les conditions de travail. Ils s'investissent dans les négociations, les grèves, et les manifestations et des débrayages. Les syndicats sont aujourd'hui en crise car l'on estime que seulement 8% de la population est syndiquée.	<p>La France effectue des opérations militaires en-dehors de son territoire national, on parle d'OPEX (opération extérieure).</p> <p><u>Opération Atalante</u> Il s'agit d'une opération conjointe avec 24 pays membres de l'UE autorisée par l'ONU. Le but est d'assurer la sécurité des navires dans une zone menacée par la piraterie dans le golfe d'Aden au large de la Somalie.</p> <p>L'armée contribue à la défense nationale en réalisant 4 missions : la dissuasion, l'intervention, la protection et l'anticipation ainsi que la connaissance des menaces.</p> <p>Le chef des armées est le président de la République ; il est le seul à pouvoir donner l'ordre d'un engagement des forces nucléaires.</p> <p>Le Premier Ministre est responsable de la défense nationale, c'est-à-dire qu'il est chargé d'organiser et d'administrer les forces militaires sous l'autorité du président avec l'aide du ministre des Armées. Enfin, le Parlement est le seul à pouvoir faire une « déclaration de guerre ».</p> <p>Les pouvoirs du Parlement sont limités dans le cadre de la défense nationale. Ils sont limités à la seule déclaration de guerre.</p> <p>Les citoyens doivent concourir à la défense nationale, cela fait partie de leur devoir via le Service national universel. Le service national comprend trois étapes :</p> <ul style="list-style-type: none">- le recensement,- la participation à la Journée de défense et de citoyenneté- et l'appel sous les drapeaux (en cas de guerre). <p>Le recensement se fait en mairie entre la date du 16^e anniversaire et les 3 mois qui suivent. Le recensement permet également l'inscription d'office sur les listes électorales à 18 ans.</p> <p>La participation à la Journée de défense et de citoyenneté a lieu entre le 16^e et le 25^e anniversaire. Lors de cette journée, des informations seront données sur les enjeux et les objectifs généraux de la défense nationale, le civisme, la sécurité routière, le don du sang... et des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux sont réalisés.</p> <p>L'engagement des citoyens dans la défense nationale peut aussi avoir lieu dans d'autres cadres comme :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le service civique : il s'adresse aux jeunes entre 16 et 25 ans, sans condition de diplôme, et souhaitant effectuer des missions d'intérêt général. Les jeunes s'engagent dans un des neuf domaines au choix comme la solidarité, la culture, le sport, l'éducation, la santé...- Le volontariat dans les armées : il s'agit d'un contrat d'un an renouvelable durant lequel le volontaire sert dans une unité de l'armée. Le volontaire perçoit une solde mensuelle.- La réserve opérationnelle : elle regroupe des personnes (entre 17 et 50 ans) chargées, en cas de nécessité, d'intégrer les forces armées pour y effectuer des opérations militaires dans la limite de 30 jours par an.- La réserve citoyenne est composée de volontaires agréés par les autorités militaires pour contribuer au renforcement du lien entre les armées et la société.

Les différentes formes de scrutin

Élections	Mode de scrutin		Durée du mandat
Présidentielle	Scrutin uninominal majoritaire à deux tours		5 ans
Législative (députés)	Scrutin uninominal majoritaire à deux tours		5 ans
Régionale	Scrutin proportionnel		6 ans
Départementale	Scrutin binominal majoritaire à deux tours		6 ans
Municipale	Commune de plus de 1000 habitants	Scrutin mixte (majoritaire et proportionnel)	6 ans
	Commune de moins de 1000 habitants	Scrutin plurinominal (de liste) majoritaire à deux tours	
Européenne	Scrutin proportionnel		5 ans



Les différentes formes de majorité